

L'INS | LA SÉCURITÉ DU PATIENT EST NOTRE PRIORITÉ

L'INS est un identifiant national unique et permanent pour chaque usager du système de santé. Il est constitué du numéro d'identification de l'individu au répertoire des personnes physiques (NIR ou NIA) et des traits d'identité de référence provenant de la base nationale d'état civil.

Un matricule INS

+
les 5 traits d'identité
de l'état civil

⚡ ○
SÉCURISER les
données de santé

**ÉCHANGER
ET PARTAGER**
facilement entre
les professionnels
de santé et du
médico-social ○

AMÉLIORER la
qualité et la sécurité
de la prise en charge
□

Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance

Sexe

Lieu de naissance

○
L'identité INS est récupérée automatiquement
pour éviter les erreurs de saisie.

□ ○
LE BON SOIN
AU BON PATIENT

⚡
L'identité INS doit être qualifiée. La
présentation d'une pièce d'identité
est indispensable.

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2021,
obligation d'utiliser l'identifiant
national de santé (INS)

